

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2028

La commune de Belcastel s'engage à rendre ses services numériques accessibles à tous les usagers, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

La refonte du site internet communal réalisée en 2026 a intégré une démarche de prise en compte de l'accessibilité numérique. Le présent schéma pluriannuel définit les orientations retenues pour maintenir et améliorer cette accessibilité au cours des trois prochaines années.

Orientations 2026-2028

La commune s'engage à :

- maintenir le niveau d'accessibilité du site internet lors de ses mises à jour et évolutions
- prendre en compte les bonnes pratiques d'accessibilité lors de la publication de nouveaux contenus
- améliorer progressivement l'accessibilité des documents mis à disposition du public
- examiner les signalements relatifs à l'accessibilité transmis par les usagers
- prendre en considération l'accessibilité numérique lors des évolutions majeures du site ou d'une future refonte.

Suivi

Le présent schéma pluriannuel couvre la période 2026-2028. Il pourra être révisé en cas d'évolution significative du site internet ou des obligations réglementaires applicables.